



*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO*  
**46, rue des petites écuries 75010 PARIS**  
[contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) // 01-44-83-65-55

---

## Déclaration au Conseil Commun de la Fonction Publique du 13 novembre 2020

Madame la ministre,

En réaction à vos propos introductifs, FO rappelle son attachement à la Formation professionnelle, élément majeur de la carrière. Si vous souhaitez la développer commencez d'abord par maintenir l'indemnité de vie chère pour les personnels ultramarins qui viennent suivre une formation en métropole.

Ce CCFP se tient à nouveau dans des circonstances particulières en raison du confinement imposé par le gouvernement pour, nous le souhaitons tous, ralentir la progression de l'épidémie de la Covid-19.

Force Ouvrière ne polémiquera pas sur les choix du gouvernement mais tient à rappeler que ce confinement ne peut pas se faire contre les intérêts particuliers des personnels, ce qui signifie un dialogue social régulier et surtout constructif avec leurs organisations syndicales représentatives.

Dialogue social constructif signifie pour FO d'écouter et surtout entendre et répondre à nos revendications.

A ce titre, nous regrettons le recul engendré par le décret n 2020-1365 du 10 novembre 2020 et la circulaire d'accompagnement pour la fonction publique.

Certes, vous réintégrez les 11 critères de vulnérabilité supprimés arbitrairement par le précédent décret (vous en ajoutez même un supplémentaire) mais vous décidez que ces agents à risques doivent prioritairement aller au travail si leurs missions ne permettent pas le travail à domicile. Vous renvoyez même vers eux la responsabilité de considérer que leurs conditions de travail en présentiel sont sécurisantes ou pas. Charge à eux de saisir leur chef de service s'ils estiment les conditions sanitaires non requises, pour avoir ensuite l'avis du médecin du travail.

En résumé un agent vulnérable qui n'oserait pas exprimer son inquiétude auprès de son chef de service porterait une responsabilité en cas de contraction de la Covid-19.

Pour FO cela est une faute quand on relève toutes les semaines le nombre d'agents contaminés par le virus. En effet, chaque ministère annonce des dizaines de milliers d'agents ayant contracté la maladie depuis le mois de mars, il aurait donc été bien plus prudent de placer les agents vulnérables directement en ASA.

Enfin, la situation des agents vivant avec une personne vulnérable reste inquiétante car ils sont également obligés d'aller travailler en présentiel si leur mission ne permet pas le télétravail et donc courent le risque de ramener la Covid-19 à leur domicile. Pour ces agents le placement en ASA aurait été des plus judicieux.

Ces choix unilatéraux du Gouvernement ont obligé Force Ouvrière à s'engager dans une procédure juridique.

Nous sommes satisfaits de la décision du parquet de Paris d'instruire notre dépôt de plainte contre X au pénal pour mise en danger de la vie d'autrui.

Comme nous attendrons avec sérénité la suite de notre recours en conseil d'Etat contre le décret fixant les conditions de la Covid-19 en maladie professionnelle.

Madame la ministre, FO prend ses responsabilités mais regrette que le dialogue social que nous continuons d'appeler de nos vœux ne permette pas d'aboutir dans l'intérêt des agents.

Il est encore temps de suspendre puis d'abroger le jour de carence.

Il est plus que jamais urgent d'ouvrir un chantier sur les carrières en étendant d'abord les avancées du Ségur à tous les personnels de santé, sociaux et médico-sociaux des 3 versants de la fonction publique et en revalorisant les carrières pour redonner de l'attractivité à l'emploi public.

Nous n'oublions pas l'augmentation incontournable de la valeur du point d'indice et son impact sur de futures pensions permettant de vivre dignement.

Pour terminer, vous démontrez ce jour que vous avez compris la nécessité de ne pas affaiblir davantage le pouvoir d'achat des agents en pérennisant l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG. Nous nous en félicitons même si nous demandons son extension aux nouveaux entrants dans la fonction publique.

Madame la ministre, nous vous disons à nouveau que Force Ouvrière reste prête à négocier toutes les avancées possibles pour les fonctionnaires et agents publics.

Sous ce quinquennat, serez-vous celle qui ose, enfin, améliorer le pouvoir d'achat et la carrière des fonctionnaires ?

Je vous remercie.

Paris, le 13 novembre 2020